



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PORTANT SUR L'ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT LIEE AU PROJET DE REQUALIFICATION DU SITE « LES GRANGES SUD » A ÉCHIROLLES.

Vu l'arrêté n° 2025_0500_A du 24/06/2025 qui définit les modalités de la participation du public requises dans le cadre de la procédure d'actualisation de l'étude d'impact liée au projet de requalification du site "Granges Sud".

Le projet de requalification du site des Granges Sud à Echirolles porté par Grenoble Alpes Métropole et la société S.P.G.A (Société Patrimoniale du Groupe Artelia) a été soumis à la procédure d'évaluation environnementale, en application de l'article R122-2 du code de l'environnement. Il a fait l'objet d'une étude d'impact qui a donné lieu à un avis de l'autorité environnementale n°2020-ARA-AP-1090 le 2 février 2021 ainsi qu'une enquête publique du 29/03 au 30/04/2021.

Après modification d'une partie des aménagements initialement projetés, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE) dans son avis n°2024-ARA-AP-1790 du 28 novembre 2024 a délibéré sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact du projet. En conséquence, et puisque le projet a déjà fait l'objet d'une enquête publique, il est nécessaire d'organiser une procédure de participation du public par voie électronique, en application des articles L 122-1-1 et L 123-19 du code de l'environnement.

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique comprend les pièces et avis exigés en vertu de l'article R123-8 du code de l'environnement.

La participation du public par voie électronique aura lieu pendant 48 jours consécutifs, du lundi 15 juillet au lundi 1^{er} septembre 2025.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier de participation sur le site internet de la ville d'Echirolles, 7 j / 7 j et 24 h / 24 h sur le lien : <https://www.echirolles.fr/enquete-publique-granges-sud>.

Les observations, propositions et demandes d'informations pourront être déposées sur la boîte mail suivante : ep.le-chene@echirolles.fr

Les observations et propositions qui ne seront pas transmises par voie électronique ou adressées à l'issue de la période de participation, à savoir à partir du 2 septembre 2025 ne seront pas prises en compte.

À l'issue de cette procédure, une synthèse des observations et propositions du public sera rédigée. Cette synthèse sera publiée par voie électronique sur le site internet de la ville d'Echirolles pendant un délai de 3 mois.

Une décision sur l'octroi ou non du PA n° 038 151 25 10001 sera prise par la Maire à l'issue de la publication de la synthèse. Celle-ci ne pourra, en tout état de cause, pas intervenir dans un délai inférieur à quatre jours à compter de la clôture de la consultation.